



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
25 novembre 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
24 DEC. 2020	
Codification : 5.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2020 et publication du 24 DEC. 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h20), Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Patrick PORNET, Lucie ROCH et Sylvain GIRARDIN.

Absent avec excuse : Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2020-069 : approbation du règlement intérieur de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement intérieur de la commune, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, l'élaboration d'un tel document est désormais une obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants (contre 3 500 habitants auparavant). Ce document vise à préciser le fonctionnement des instances de la commune (Conseil Municipal, commissions ...) (périodicité des réunions, composition des instances, envoi des convocations, déroulement des instances ...).

Conformément à la disposition précitée et oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement intérieur de la commune tel qu'annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201202-2020-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Publication : 24/12/2020

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 18 décembre 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

